

Fiche technique

LUMINO®

Fongicide contre diverses maladies fongiques en arboriculture et viticulture, dans de nombreuses cultures maraîchères et grandes cultures, dans les baies ainsi que dans les plantes ornementales

Matière active: Difénoconazole 250 g/l (26%)

Formulation: EC concentré émulsifiable

Colza: **0,5 l/ha**
nécrose du collet du colza

Application: Stade 20-27 (BBCH). 1 traitement au maximum par année.

EMPLOI:GRANDES CULTURES:

Betteraves: **0,5 l/ha**
cercosporiose
ramulariose

Traiter dès le début de l'infestation ou immédiatement après avoir atteint le seuil d'intervention.

Nous recommandons de mélanger tous les fongicides pour betteraves avec **Funguran Flow** 2-3 l/ha. De nombreux essais et des expériences pratiques de plusieurs années montrent une augmentation significative de l'efficacité des fongicides systémiques contre la cercosporiose par l'adjonction de **Funguran Flow**!

Pommes de terre: **0,5 l/ha**
alternariose

Application: à partir du début de l'attaque.

SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 4 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du groupe de matières actives FRAC N° 03.

Pour les variétés sensibles à l'alternariose, nous recommandons de commencer à traiter tôt avec les produits spéciaux contre l'alternariose (environ 5 semaines après la levée des pommes de terre). Utiliser Lumino, Taifen et Amistar en alternance, tous les 10-14 jours. Délai d'attente: 3 semaines. 1 semaine de délai d'attente pour les pommes de terre primeurs.

Blé: **0,5 l/ha**
oïdium, rouille brune et jaune

Application: stade 32-61 (BBCH). 1 traitement au maximum par année.

ARBORICULTURE:

Fruits à pépins: **0,015% (0,24 l/ha)**
rouille grillagée du poirier
oïdium du pommier/du poirier
moniliose des fleurs et des rameaux
tavelure

Application: Du débourrement jusqu'à fin juillet au plus tard. Délai d'attente: 3 semaines.

Traitement contre la moniliose pendant la floraison. Appliquer **Lumino** uniquement en mélange avec **Captan WDG Omya** 0,1% (1,6 kg/ha) jusqu'à fin juillet, ou avec Delan WG (0,05%) jusqu'à fin juin. Tenir compte des restrictions variétales pour Captan.

Pour renforcer l'efficacité contre l'oïdium, on peut ajouter Pican, Elosal Supra ou Topas Vino au produit Lumino.

Abricotier: **0,02% (0,32 l/ha)**
moniliose des fruits
maladie criblée des Prunus

Application: dès le débourrement. Délai d'attente: 3 semaines. Seulement en mélange avec **Captan WDG Omya** 0,1% (1,6 kg/ha). Traitement contre la moniliose pendant la floraison. Autorisé pour l'application aérienne.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Abricotier, pêcher / nectarine:

0,02% (0,32 l/ha)

oïdium
moniliose
maladie criblée

Délai d'attente: 3 semaines. Seulement en mélange avec **Captan WDG Omya** 0,1% (1,6 kg/ha). Contre l'oïdium: après la floraison. Contre la moniliose et la maladie criblée: Dès le débourrement. Applications contre la moniliose pendant la floraison.

Pêcher / nectarine:

0,02-0,03% (0,32-0,48 l/ha)

cloque du pêcher

0,02% (0,32 l/ha), application dès le début de la floraison. Délai d'attente: 3 semaines.

0,03% (0,48 l/ha), application jusqu'à la floraison, dès le débourrement.

Cerisier, prunier (pruneau/prune):

0,02% (0,32 l/ha)

moniliose des fruits
maladie criblée
cylindrosporiose

Application dès le débourrement.

Délai d'attente : 3 semaines.

Traitement contre la moniliose pendant la floraison. Seulement en mélange avec **Captan WDG Omya** 0,1% (1,6 kg/ha) ou avec Delan WG (0,05%).

Prunier (pruneau/prune):

0,02% (0,32 l/ha)

rouille du prunier

Application après la floraison.

Délai d'attente: 3 semaines.

Seulement en mélange avec **Captan WDG Omya** 0,1% (1,6 kg/ha) ou avec Delan WG (0,05%).

Remarque pour l'arboriculture:

SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 4 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du groupe de matières actives FRAC N° 03 (ISS = inhibiteurs de la synthèse des stérols = triazoles).

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

CULTURES DE BAIES:

Fraises:

0,05% (0,5 l/ha)

oïdium du fraisier

Premier traitement dès le début de l'attaque.

Délai d'attente: 3 semaines. SPe 1 - Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements par parcelle et par année au maximum avec des produits contenant du difénoconazole.

Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Framboise:

0,05% (0,5 l/ha)

rouille des framboisiers

Application: avant la floraison et après la récolte.

SPe 1 - Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements par parcelle et par année au maximum avec des produits contenant du difénoconazole.

Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Espèces de Ribes: 0,05% (0,5 l/ha)

oïdium des Ribes

Application: avant la floraison et après la récolte.

SPe 1 - Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements par parcelle et par année au maximum avec des produits contenant du difénoconazole. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

VITICULTURE:

Dosage:

0,0125%

oïdium de la vigne
rougeot parasitaire
Pourriture noire (black rot)

Application: jusqu'à mi-août au plus tard. Traitement également par voie aérienne. Contre le rougeot en mélange avec du **Phaltan 80 WDG** conc.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

0.1%. SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 3 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du groupe de matières actives FRAC N° 03 (ISS = inhibiteurs de la synthèse des stérols = triazoles).

CULTURES MARAÎCHÈRES:

Pour toutes les cultures maraîchères autorisées, la condition suivante s'applique: SPe 1 - Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements par parcelle et par année au maximum avec des produits contenant du difénoconazole.

Lumino est autorisé dans les cultures suivantes:

Culture, dosage, maladies	Conditions
Chicorée witloof (chicorée-endive) [production de racines]: 0,5 l/ha contre alternariose, oïdium des astéracées, Puccinia spp.	Délai d'attente: 3 semaines. Max. 1 traitement par culture.
Chicorée pommée et chicorée à feuilles: 0,5 l/ha contre oïdium des astéracées	À partir du début de l'attaque. Délai d'attente: 3 semaines.
Laitues pommées, chicorée pommées, chicorée à feuilles: 0,5 l/ha contre anthracnose de la laitue	Délai d'attente: 3 semaines.
Concombre: 0,05% contre gommose des Cucurbitacées [Didymella bryoniae]	Délai d'attente: 3 jours.
Carottes: 0,5 l/ha contre l'alternariose.	Délai d'attente: 2 semaines.
Ail, échalote, oignon: 0,5 l/ha contre cladosporiose, rouille des allium, taches pourpres ou alternariose des allium	Délai d'attente: 2 semaines.
Fenouil bulbeux: 0,5 l/ha contre cercosporiose, ramulariose	Délai d'attente: 2 semaines. À partir du début de l'attaque.
Céleri-branche, céleri-pomme: 0,5 l/ha contre septoriose	Délai d'attente: 2 semaines.
Choux, fines herbes, panais, rhubarbe: 0,5 l/ha contre maladies fongiques des feuilles	Délai d'attente: 2 semaines.
Courges à peau comestible: 0,5 l/ha contre alternariose, cladosporiose, oïdium	Délai d'attente: 3 jours.

Poireau: 0,5 l/ha contre cladosporiose des oignons, rouille des Allium, taches pourpres ou alternariose des allium	Délai d'attente: 3 semaines.
Mâche, rampon: 0,5 l/ha contre oidium	Avant ou aussitôt après la plantation jusqu'au stade 4 feuilles au plus tard.
Persil: 0,5 l/ha contre alternariose, septoriose	Délai d'attente: 3 semaines. Jusqu'à 1 semaine après la fauche.
Betteraves à salades: 0,5 l/ha contre cercosporiose et ramulariose.	Délai d'attente: 2 semaines.
Ciboulette: 0,5 l/ha contre cladosporiose des oignons	Délai d'attente: 2 semaines. Jusqu'à 1 semaine après la fauche.
Asperge: 0,5 l/ha contre brûlure des feuilles de l'asperge, rouille de l'asperge	Application: été, après la récolte.
Tomates: 0,05% contre alternariose, oïdium des solanacées, septoriose de la tomate/aubergine	Délai d'attente: 3 jours.

PLANTES ORNEMENTALES:

Répéter le traitement après 10-14 jours si nécessaire.

SPe 1 - Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements au maximum par parcelle et par an avec, au total, pas plus de 500 g de substance active difénoconazole.

Arbres et arbustes (hors forêt):

0,05%
maladies fongiques des feuilles
moniliose des fleurs et des rameaux
oïdium
rouille

Cultures florales et plantes vertes, rosier:

0,05%
maladies fongiques des feuilles
oïdium
rouille

Rosier:

0,05%
oïdium
maladie des taches noires



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'UTILISATEUR:

Préparation de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière.

CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'ENVIRONNEMENT:

Concombre, courges, tomates, pommes de terre, cultures florales et plantes vertes, rosier: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.

Fraises, toutes les cultures maraîchères (à l'exception des concombres, des courges et des tomates): SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions du service d'homologation.

Vigne (sans voie aérienne): SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Framboise, espèces de Ribes, arboriculture, cultures florales et plantes vertes, rosier: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Arbres et arbustes (hors forêt): SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Application par voie aérienne (abricotier, vigne): SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 60 m par rapport aux eaux de surface.

MISCIBILITÉ:

LUMINO est miscible avec la plupart des fongicides et insecticides que nous recommandons.

Ainsi, **LUMINO** est par exemple miscible avec Captan WDG Omya, Delan WG, Phaltan 80 WDG, Pican, Elosal Supra, Huntar, Dominator, Ranman Top ou Audienz, Pistol et Teppeki.

On peut mélanger le produit également avec la plupart des engrais foliaires.

Il convient également de respecter les conditions des partenaires de mélange en cuve. Utiliser immédiatement les mélanges.

En cas de doute sur la miscibilité, veuillez prendre contact avec notre service de conseil.

MODE D'ACTION:

LUMINO est un fongicide polyvalent contenant la substance active **difénoconazole**. La substance active difénoconazole appartient à la famille des triazoles et agit en inhibant la synthèse des stérols des champignons. Le produit est absorbé par les parties vertes des plantes et possède des propriétés acropétales-systémiques et translaminaires. **LUMINO** a une action préventive et curative, il peut donc empêcher la croissance des hyphes fongiques dans les tissus végétaux et donc l'apparition des symptômes de la maladie. Pour certains champignons, il a même un certain effet inhibiteur sur la sporulation.

EMBALLAGE:

Bouteilles de 1 l
Carton de 10 x 1 l
Bouteilles de 5 l
Carton de 2 x 5 l

DANGER-RISQUE-SÉCURITÉ:

Indication de danger:

GHS07 Attention dangereux
GHS08 Dangereux pour la santé
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mentions de prudence:

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée d'Omya (Schweiz) AG